

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **15 décembre 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 51

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 8

Nombre de conseillers suppléés : 1

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAÏDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Bernard BERTHELIER), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON)

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Elisa BASTIDE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_151 : FINANCES / ADHÉSION AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ POUR L'EXERCICE 2026

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

Au fil des ans et en fonction de l'évolution de ses compétences, Aurillac Agglomération a été amenée à adhérer à divers associations ou organismes de droit privé et donc à en être membre cotisant.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Communautaire de valider, pour l'année 2026, l'adhésion ou le renouvellement des adhésions en cours aux associations et organismes dont la liste est jointe en annexe.

Cette liste n'est pas exclusive des associations et organismes locaux dont Aurillac Agglomération est membre de droit et pour lesquels des conventions annuelles ou pluriannuelles ont déjà été approuvées par le Conseil Communautaire (exemples: Éclat, Mission Locale,...).

L'approbation de cette liste induit par contre le versement des cotisations statutaires fixées au titre de l'exercice 2026 par les organes compétents de ces structures ; ces dépenses seront en conséquence inscrites dans les budgets primitifs concernés. L'adhésion autorise de fait Aurillac Agglomération à participer aux Assemblées Générales et aux activités de ces associations et les représentants qu'elle aurait désignés à siéger éventuellement au sein des instances décisionnelles ou de direction. Elle peut également engager solidairement Aurillac Agglomération à l'égard des éventuels passifs ou contentieux que supporteraient lesdites structures associatives d'où la nécessité d'un suivi régulier des activités et des situations financières et juridiques de chacune d'elles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion d'Aurillac Agglomération pour l'année 2026 aux associations identifiées dans le tableau joint en annexe de la présente délibération ;

- de donner pouvoir à Monsieur le Premier Vice-Président pour procéder aux versements des cotisations afférentes, les crédits nécessaires étant ouverts dans les budgets concernés aux comptes 6281.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Christian POULHES.